



## La randonnée, c'est mieux dans un club.

### Etre licencié 2021 c'est :

- avoir une assurance adaptée
- participer au fonctionnement de l'association et partager le plaisir de la randonnée ;
- s'abonner pour 4 magazines <<Passion Rando <<
- avoir de nombreux avantages , tarifs préférentiels et remises diverses, (centre de vacances ,magasin sport) .
- Recevoir les in formations et le programme du Club Granges Rando.

Pour une première demande : La licence est valable du 01 / 09/ 2020 au 31 / 12 / 2021

**Rappel** : un certificat médical de non -contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre est obligatoire pour la délivrance de la 1° Licence  
Le certificat est valable 3 ans – mais chaque année il faut répondre à un questionnaire de santé pour le renouvellement de la licence.

**Avec votre médecin, évaluez vos capacités... La randonnée n'est pas une simple promenade...**

**\*\*\* Le bulletin d'adhésion est à retourner avant le 10 Novembre 2020 pour profiter de la Tombola VVF/FFR\*\*\***

Avec le certificat médical (voir conditions ci-dessus) et votre chèque libellé au nom de Granges Rando  
à **Monique MAURICE 21 rte du Tholy 88640 GRANGES SUR VOLOGNE tél 06 72 95 67 05**

Bulletin d'adhésion 2021 à Granges-Rando		Licence
Nom	Prénom	Date de naissance :
Adresse complète :		
Téléphone/	Portable	Adresse internet.
Pour la licence familiale : Conjoint, Compagnon, enfants à charge de-25ans, et petits enfants randonneurs – de 18ans ;		
Nom	Prénom	Date de naissance
Nom	Prénom	Date de naissance
Nom	Prénom	Date de naissance

Je ( nous ) déclare(ons) être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'(nous) interdire la randonnée , notamment en moyenne montagne et m'(nous) engage(ons) à être convenablement équipé(s)

J'ai noté que la loi 84-610 du 16 juillet 1984, fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance facultative pour couvrir mes propres risques corporels.

### Le montant de la cotisation comprend :

- ^ la licence F.F Randonnée
- ^ L'assurance responsabilité civile et accidents corporels pour la saison en cours.
- ^ La cotisation au club « GRANGES RANDO »
- ^ L'abonnement éventuel à Passion Rando

### Cocher la case correspondante à votre cotisation :

- 30 € pour la licence individuelle
- 60 € pour la licence familiale (avec les enfants mineurs et petits enfants :gratuit )
- 5 € par personne pour les adhérents FFR ayant leur licence 2021 ( dans un autre club)
- 34 € pour la licence familiale monoparentale
- 40 € pour la licence individuelle multiloisirs Pleine Nature
- 8 € pour l'abonnement Passion Rando

\*\*\*\*\*

Ci-joint un chèque de :  
Date :

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »